Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20261104-2026_09_08-DE

Conseillers en exercice : 19	
Présents :	16
Absents :	3
Pouvoirs :	3

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 4 novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 29 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Anita OBLIN, Jean-Luc GEFFROY, Carole PIGUEL, Jean-Paul LEBASTARD, Elisabeth FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Morgane CALVEZ, Didier ECHELARD, Nathalie BILLON, Carole DORVAL, Antoine MORIN, Jérémy JEGOU, Emeline MICHEL et Anderson CARDOSO DO ROSARIO.

Absents : Valérie BROUAZIN-JOUSSEAUME, David LE GALL, Matthieu DAY

Pouvoirs : Valérie BROUAZIN-JOUSSEAUME donne pouvoir à Anita OBLIN
David LE GALL donne pouvoir à Jean-Paul LEBASTARD
Matthieu DAY donne pouvoir à carole DUVAL

Secrétaire de séance : Jérémy JEGOU

N° 2026-09-08 :	**Règlement des ludothèques de la CCVIA**
Rapporteur :	**Mme OBLIN**

Le réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné propose l'accès aux fonds des bibliothèques et médiathèques municipales du territoire : documents imprimés (livres et revues) et documents audiovisuels (Cds, Dvds…).
Depuis l'ouverture, les collections se sont diversifiées et étoffées. Il y a actuellement 4 ludothèques sur le réseau : Montreuil-le-Gast, Montreuil-sur-Ille, Saint Médard sur Ille et Vignoc.

Les bibliothécaires de ces communes ont travaillé ensemble pour harmoniser leurs pratiques et préparer un règlement de fonctionnement commun sur le réseau afin de faciliter l'emprunt et la consultation des jeux par les usagers.

Ce groupe de travail a veillé à ce que les pratiques locales puissent co-exister et se développer.

Le règlement précise que l'usager :
- Peut emprunter un jeu
- Qu'il est responsable de sa conformité lors de l'emprunt et de sa restitution
- S'il y a perte ou dégradation, devra remplacer ou racheter les pièces manquantes voir le jeu dans son intégralité.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20261104-2026_09_08-DE

Le règlement de fonctionnement Ludothèque est une annexe du règlement de fonctionnement commun du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les termes du règlement de fonctionnement Ludothèque ci-annexé ;
- **PRECISE** que celui-ci sera annexé au règlement intérieur du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 9 novembre 2026.

Fait le 9 novembre 2026
Le Maire
Lionel HENRY